

HABILITATION ELECTRIQUE HO BO

Références réglementaires

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.
Travailleurs autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

- Art.R. 4544-9.-Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10.-Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
- L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectif pédagogique de la formation

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NFC 18-510 (Janvier 2012)

Public

Personnel non-électricien réalisant des travaux d'ordre non électriques dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension (domaine du BO et HOV) et en conséquence posséder l'habilitation adéquate (ex: maçon, peintres, techniciens de surface, agents de sécurité, etc.)

Durée

7 heures de formation soit 1 jour.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants.

Prérequis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Programme de la formation (conforme à la publication NFC 18 510)

Notions de base sur l'électricité :

- Les risques électriques
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Protection contre les dangers électriques
- Les matériels de protection
- Conduite à tenir devant un électrisé
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

Préparation à l'habilitation :

- Les textes réglementaires
- Les nouvelles normes en vigueur.
- La norme UTE C18-510
- Définition des installations de basse et /ou haute tension
- Les distances limites de voisinage (D.L.V.)
- Les distances minimales d'approche (D.M.A.)

- Les zones d'environnement
- L'habilitation H0B0

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc ...
- ✓ Installations électriques (maquettes), armoire de distribution, TGBT ...
- ✓ Divers matériels électriques : protection faciale, VAT, gants isolants, outillage ...

Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCU, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation)

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ A l'issue de l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Pour la formation intra entreprise

Avec votre accord, visite et présentation de vos installations électriques avec le formateur en charge du groupe

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.